

Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



Etude n°98 du Samedi 25 Janvier 2025 (Vaéra)

Lois quotidiennes : Lois du Chabbath - bijoux et coiffure

Il est permis pour une femme de sortir dans le domaine public le Chabbath avec une montre en or au poignet, même si parfois la manche la recouvre.

De même, il lui est permis de sortir dans le domaine public avec des lunettes de soleil, même photochromiques (dont la teinte varie en fonction de l'intensité lumineuse). Celle qui a l'habitude de se montrer plus rigoureuse, bien qu'il n'y ait aucun interdit, sera digne de bénédiction.

Il est évident qu'il est interdit de se peigner le Chabbath. Cependant, il est permis de s'arranger délicatement les cheveux à la main ou avec une brosse souple.

Il est permis d'utiliser Chabbath tout type de désodorisant ou parfum sous forme de bombe ou vaporisateur, sans craindre de transgresser l'interdiction de vanner ou de créer une odeur.

Il est permis de s'essuyer les cheveux avec une grande serviette ayant la capacité d'absorber toute l'eau de la chevelure, sans craindre de transgresser l'interdiction d'essorer.

Il est permis de s'attacher les cheveux à l'aide d'élastiques, clips et pinces de toutes sortes, lorsque l'intention est seulement de les attacher et non de former une coiffure élaborée. De même, il est permis de lâcher les cheveux attachés. Cela ne se rattache pas à l'interdit de construire et démolir.

Récit du Jour : Le télégramme erroné

La fille du *Gaon* Rav Ya'acov Hermann était tombée malade et avait été hospitalisée dans un état grave. Toute la semaine, ses parents étaient restés à son chevet mais le vendredi, ils retournèrent chez eux afin de se préparer dûment au Chabbath. « Je suis certain que par le mérite du Chabbath, elle va guérir », clama le Rav.

Le Chabbath matin, un facteur arriva à la maison, leur présentant un télégramme annonçant le décès de la fille. Une de ses sœurs, qui réceptionna le message, décida de ne pas le remettre à ses parents jusqu'à la sortie du Chabbath, après la *Havdala*.

A ce moment, elle se dirigea vers son père pour lui communiquer la triste nouvelle. Avant même qu'elle ait eu le temps de parler, un nouveau télégramme arriva, d'après lequel la malade était hors de danger. Le message précédent, apprirent-ils, était dû à un quiproquo. « Vous voyez, conclut le Rav, c'est par le mérite du Chabbath ! »

